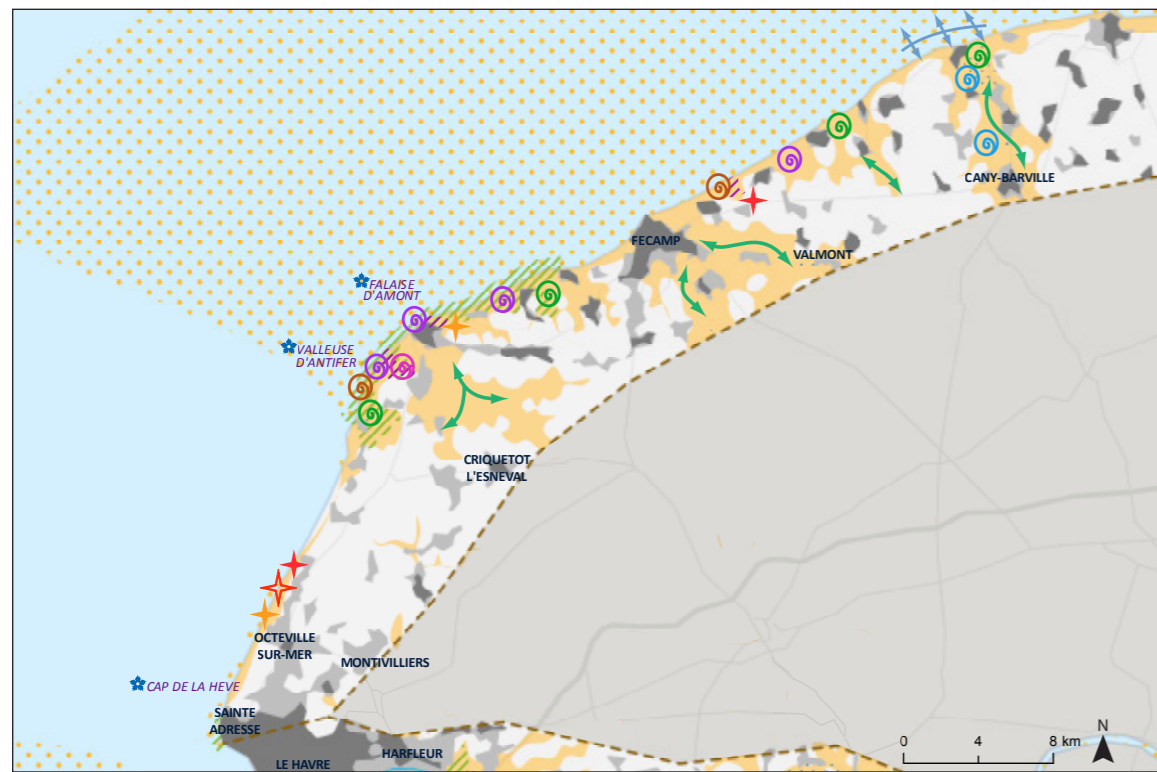
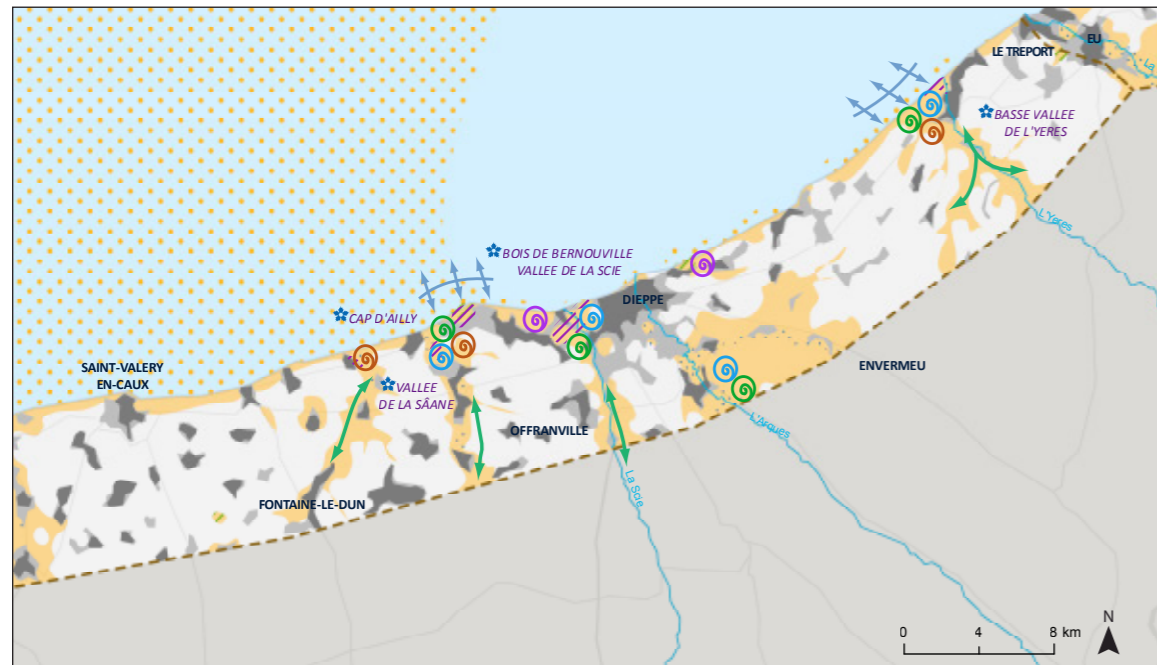
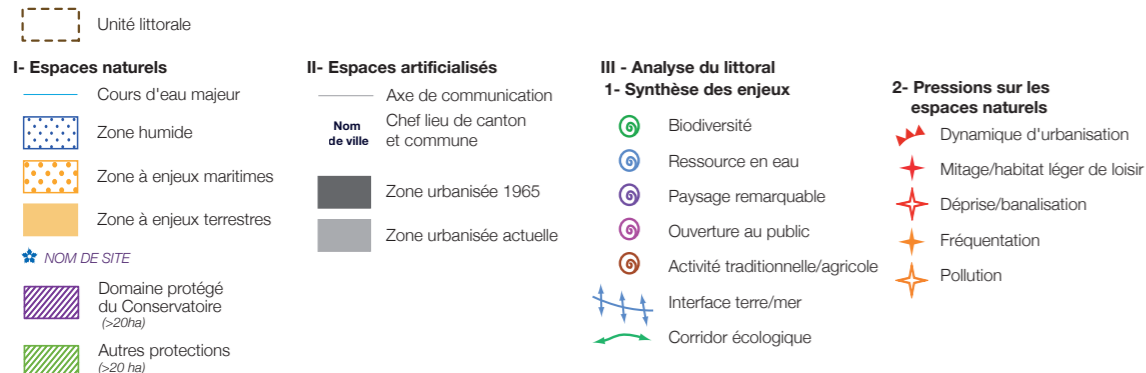


# Falaises et valleuses du Pays de Caux



## ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS



## Contexte

L'unité littorale recouvre le littoral de la Côte d'Albâtre, en Seine-Maritime et s'étend du Havre (Cap de la Hève) au Tréport (vallée de la Bresle), sur une profondeur d'environ 9 km à l'intérieur des terres. Sa géomorphologie est très spécifique puisqu'elle se compose d'un plateau calcaire se terminant par de hautes falaises vives entaillées par une cinquantaine de valleuses (Thalweg suspendu débouchant de la falaise) et de basses-vallées humides.

## Enjeux – une continuité de milieux et de paysages constituant une charpente écologique

Les enjeux de préservation, se situent principalement sur les hauts de falaises, dans les valleuses, les vallées sèches et les basses-vallées. Les falaises constituent des zones de refuge de l'avifaune et présentent une diversité d'habitats selon le pendage, la salinité et l'exposition au vent.

Les valleuses abritent des milieux propices à l'expression de la biodiversité (pelouses aérohalines, prairies, landes, boisements, cavités) et sont remarquables de par leur rareté sur le littoral normand.

Les basses vallées, quant à elles, incisent le plateau calcaire et sont associées aux fleuves. Elles constituent donc des zones d'interface terre-mer entre les zones humides des fonds de vallées et la mer. Les basses vallées et leurs zones humides sont des espaces refuges pour de nombreuses espèces (oiseaux, poissons, flore, etc.)

Les éléments relatifs aux réservoirs de biodiversité identifiés dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Haute-Normandie ont été pris en compte dans cette analyse.

Enfin, ces milieux offrent de nombreux points de vue et paysages remarquables.

## Des pressions liées aux pratiques agricoles et aux ouvrages hydrauliques

L'agriculture intensive est en 2015 la principale source de pressions sur le littoral cauchois. En effet, 60% des surfaces départementales dont les trois quarts sont labourables, sont vouées aux activités agricoles (ONML). Les hauts de falaises sont directement concernés par des labours qui atteignent parfois les ruptures de pentes. Le lessivage et l'érosion des sols entraînent une dégradation de la qualité des eaux et des zones humides (rivières et eaux de baignade).

A l'inverse, certains milieux ouverts sont en déprise agricole en raison de leur manque de rentabilité.

Dans les basses-vallées, les ouvrages hydrauliques, de type buses estuariennes, dont l'installation a permis d'urbaniser le front de mer, sont des facteurs aggravant les phénomènes d'inondation et réduisant les potentialités écologiques des estuaires.

Les versants et les bords de plateau voient l'extension de nouvelles zones constructibles. Toutefois, l'érosion des falaises (recul moyen de 20 cm par an en Seine-Maritime) ainsi que les risques de submersion dans les basses vallées modèrent les pressions d'urbanisation.

Les habitats légers de loisirs sont présents, mais en plus faible proportion que dans les autres unités littorales.

## Partenariats - un littoral peu protégé

Ce littoral présente une forte valeur écologique et paysagère attestée par l'existence de sites inscrits et classés, d'inventaires ZNIEFF et de sites Natura 2000. Cependant, il est peu couvert par des protections foncières et réglementaires. L'intervention du Conservatoire y est récente. Il agit en partenariat avec le Conseil départemental qui assure la gestion de ses terrains.

L'Agence de l'eau apporte un appui pour la protection des zones humides et la SAFER de Haute-Normandie pour l'action foncière en zone agricole.

## Orientations stratégiques – renforcer et cibler les interventions du Conservatoire

L'intervention du Conservatoire du littoral sur le littoral cauchois se concentre principalement dans les basses-vallées et les valleuses.

L'intervention foncière ne peut concerner l'ensemble des falaises, il s'agit donc de prioriser les nouvelles opérations sur les hauts de falaises, dans le prolongement des sites d'intervention existants :

- Val du prêtre entre Berneval-le-Grand et Braquemont,
- littoral de Varengeville,
- hauts de falaises entre Veulettes-sur-Mer et le Val Ausson,
- littoral de Fécamp à Etretat.

Ces protections des continuités écologiques et paysagères permettront d'agir sur l'anticipation du recul, sur la régulation de la fréquentation, sur la reconquête d'espaces dégradés et sur l'ouverture de cheminements le long du littoral.

L'accent sera également mis sur l'extension des sites dans les valleuses et les basses vallées où le Conservatoire intervient déjà. Les embouchures des fleuves côtiers sont des espaces dont les potentiels biologiques et paysagers sont dégradés. Ce sont les lieux où l'on accède le plus facilement à la mer, et qui concentrent également les menaces d'urbanisation les plus fortes. Certaines valleuses et basses-vallées qui ne figuraient pas dans la dernière stratégie sont maintenant intégrées.

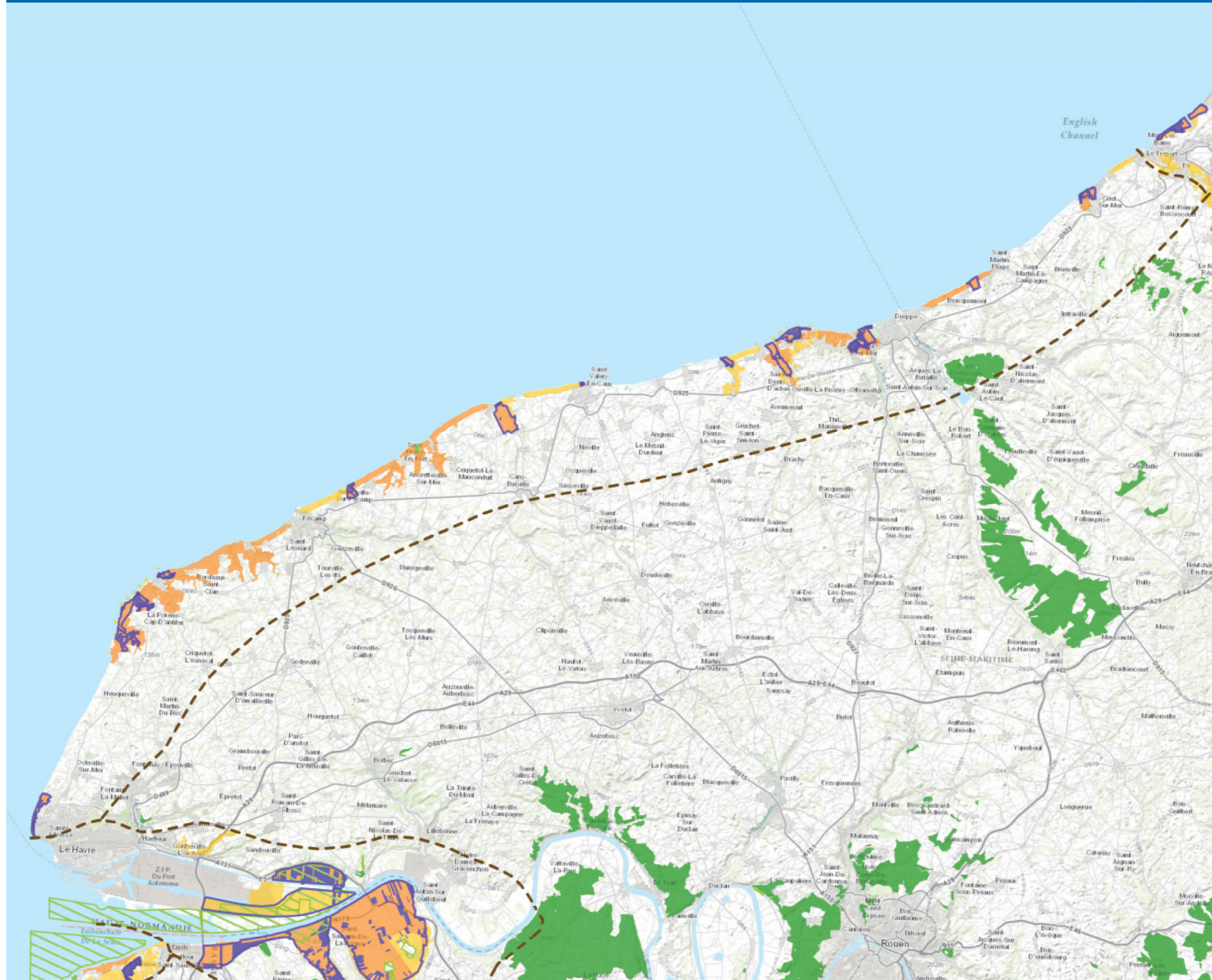
A contrario, l'intervention foncière n'apparaît pas comme la réponse appropriée pour la protection des secteurs de zones humides plus en amont, le long des fleuves côtiers.

Les orientations de gestion des sites du Conservatoire devront intégrer les effets perceptibles et prévisibles de l'érosion des falaises sur les enjeux, les risques et les activités littorales.

Département	Seine-Maritime
Nombre de sites	13
Surface protégée par le Conservatoire	440 ha
Surface acquise par le Conservatoire	420 ha
Surface des périmètres autorisés	1 670 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	93 450 ha
Surface totale des zones d'intervention	5 130 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	5 130 ha
Surface totale des zones de vigilance	3 430 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	2 920 ha



# FALAISES ET VALLEUSES DU PAYS DE CAUX

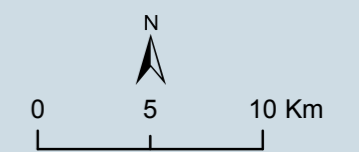


## Situation au 1er janvier 2015

- Unité Littorale
- Périmètre autorisé du Conservatoire
- Domaine protégé du Conservatoire
- Espace naturel sensible
- Forêt domaniale <sup>2</sup>
- Réserve naturelle/coeur de parc <sup>4</sup>

## Zonage stratégique

- Zone d'intervention
- Zone d'intervention DPM/DPF <sup>1</sup>
- Zone de vigilance
- Zone de vigilance DPM/DPF <sup>1</sup>



<sup>1</sup> Domaine public maritime, fluvial ou lacustre  
<sup>2</sup> Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier  
<sup>3</sup> CEN, autre association  
<sup>4</sup> Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion